



COMMUNE DE DOURGNE CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 28 août 2018, le Conseil Municipal de DOURGNE s'est réuni en mairie, Salle Gabriel Pujol, le 6 septembre 2018 à 20h45, sous la présidence de M. Christian REY, maire.



Compte rendu de la séance du Jeudi 6 Septembre 2018



Présents : REY Christian, Maire,
CARRIE Monique, TAILLIS Didier, IZAR Pascale, Adjointes,
COUGNAUD Dominique, TOURNIER Christiane, BAYSSETTE Alain, REY
Gilberte, SICARD Mathieu, RIVALS Roselynn.

Absents : GAÏANI Didier (pouvoir à IZAR Pascale), RABAUD Jean (pouvoir à
BAYSSETTE Alain), BODINIER Jacqueline (absente sans pouvoir), AUDOIN Pierre (excusé
sans pouvoir), BEILLARD Adrien (absent sans pouvoir).

Secrétaire de séance : REY Gilberte.



Le compte-rendu de la séance du mercredi 4 juillet 2018 est adopté à l'unanimité des membres présents.



Monsieur le Maire, informe l'assemblée que la subvention aux aidants et la signature de la convention avec le CCAS de PUYLAURENS est retiré de l'ordre du jour, nous n'avons toujours pas reçu les éléments permettant de délibérer sur ce dossier.

1. Proposition d'achat de l'ancien bâtiment IM PRO (7avenue du Général Leclerc).

20180906DL31

3.1.1

Mr le Maire et Mme CARRIE Monique, ont été reçus par la Présidente et le Directeur de Tarn Habitat, après négociation, le syndicat propose la vente du bâtiment pour la somme de 135 000€ (parcelle de 4 500m²), nous avons consulté un notaire les frais d'acte s'élèvent à 10 729,15€.

En ce qui concerne la démolition du bâtiment, une subvention à hauteur de 30% peut être attribuée. Il est proposé au conseil de mettre en place une commission de travail (Mr le Maire, Mme CARRIE, Mr TAILLIS, Mme IZAR, Mme COUGNAUD, Mme RIVALS et Mr SICARD se portent volontaires) pour étudier les différents projets de cette parcelle, le CAUE du Tarn peut-être mis à contribution.

Après analyse de cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Autorise l'achat de l'ancien bâtiment IM PRO.
- ▶ Valide la mise en place de la commission.
- ▶ Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

2. DM2 (Budget Commune) et validation de l'achat d'un nouveau véhicule.

20180906DL32

7.1.4

Mr TAILLIS, expose à l'assemblée la situation par rapport à l'état du véhicule BERLINGO, un pré-contrôle technique a été réalisé fin juillet, avec une liste de réparation. Un devis a été établi pour la remise en état général ainsi que le changement de moteur suite à une consommation anormale d'huile, il s'élève à 7 000€ TTC.

Au vue de cette somme, il a été décidé de consulter plusieurs garages pour le changement de ce véhicule.

La meilleure offre se porte sur un RENAULT KANGOO EXPRESS (diesel) neuf à 11 209€ TTC. Mr TAILLIS propose aux élus de valider l'achat de ce véhicule.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Autorise l'achat de ce nouveau véhicule.
- ▶ Mandate Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

Mme CARRIE, informe le conseil, qu'une décision modificative, doit être réalisée car cette somme n'était pas prévue au budget elle propose un virement de crédit à l'opération 309 (achat camion) :

D/I : 21571 opération 309 (achat camion) = + 10 000€

D/I : 2315 opération 283 (aménagement traversée village) = - 10 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** d'effectuer la Décision Modificative détaillée ci-dessus.

3. Subvention MJC pour le remboursement de l'assurance pour l'exposition.

20180906DL33

7.5.2

Monsieur le Maire, informe l'assemblée, que la MJC, a pris à sa charge l'assurance (505,20€) pour l'exposition de peinture qui s'est tenue à la Mairie au mois d'août 2018, il est proposé une subvention de 506€ pour le remboursement de la cotisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** Mr le Maire à mettre en paiement la subvention de 506€ au profit de la MJC.

4. Signature arrêté initial de défense extérieure contre l'incendie.

20180906DL34

6.4

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée, qu'un arrêté listant les points d'eau incendie présent sur le territoire de la commune doit être pris. Il nous informe que dorénavant le contrôle du débit et de la pression des poteaux sont à la charge des collectivités, auparavant cette mission était confiée au Service Départemental D'Incendie et de Secours (SDIS). Il a été proposé aux syndicats des eaux d'assurer le contrôle des points d'eau moyennant une contribution.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** Mr le Maire à signer l'arrêté annexé.
- ▶ **Valide** la liste des points d'eau incendie présent sur la commune.

5. Signature d'une convention avec l'Agence Nationale de Traitement des infractions (ANTAI) pour la mise en place du procès-verbal électronique (PVE).

20180906DL35

6.1.8

Monsieur le Maire explique, le logiciel permettant le transfert des contraventions relevées par le Garde-Champêtre est devenu obsolète. Le Ministère de l'intérieur a créé un établissement public chargé d'assurer un traitement automatisé des infractions, l'Agence Nationale de Traitement des Infractions (ANTAI), cette modernisation des équipements et de la procédure présente de nombreux avantages : éviter le vol ou la perte des Timbres-Amendes, faciliter et alléger la charge administrative, éviter les erreurs de transcription et permettre la dématérialisation, la sécurisation des amendes et leur archivage. Ce service est gratuit pour un service qui gère moins de 500 contraventions par an. La mise en place du dispositif est simple à installer sur un ordinateur de bureau qui permet de bénéficier des services du Centre National de Traitement de Rennes, l'agent verbalisateur relève l'infraction à l'aide de l'ANTAI, ensuite, le Centre National des Amendes à Rennes, envoi par courrier la contravention au contrevenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Autorise** Mr le Maire à signer la convention avec l'Agence Nationale de Traitement des Infractions (ANTAI).

6. Convention de mise à disposition d'un local pour l'association de pêche.

20180906DL36

3.6

Monsieur le Maire rappelle aux élus la demande de l'association de pêche qui recherche un local pour se réunir et stocker son matériel. Il leur a proposé une pièce de 42 m² au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne Gare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **Accepte** la proposition de mise à disposition d'une pièce (42m²) au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne Gare au profit de l'association de pêche de Dourgne,
- ▶ **Mandate** Monsieur le Maire pour signer la convention de mise à disposition.

7. Création et suppression de postes.

20180906DL37

4.1.2

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la demande d'inscription sur liste d'aptitude suite à avancement de grade de certains agents,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ▶ **La création** d'un poste de rédacteur principal de 1^o classe à temps non complet à compter du 1^{er} octobre 2018 et la suppression d'un poste de rédacteur de 2^o classe à temps non complet,

- ▶ La création d'un poste d'Agent de maîtrise principal à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2018 et la suppression d'un poste d'Agent de maîtrise,
- ▶ De modifier ainsi le tableau des effectifs,
- ▶ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

8. Fonds de Concours 2018/Communauté de Communes Sor Agout.

20180906DL38

7.8

Monsieur le Maire, expose à l'assemblée, les fonds de Concours 2018 de la Communauté de Communes Sor Agout s'élèvent à la somme de 11 679€ pour la commune de DOURGNE, il propose d'allouer cette somme sur le programme aménagement de la salle Omnisport (Sanitaires aux normes PMR et porche couvert), en voici la fiche financière :

<u>MONTANT TOTAL DE L'OPERATION</u> :	TTC =	123 758.40€
<u>FINANCEMENT FONDS DE CONCOURS</u> :		
Montant éligible de l'opération (HT) :		103 132 €
Montant fonds de concours :		11 679 €
<u>AUTRES FINANCEMENTS</u> :		
- Subventions :		
• DETR 2018		30 940 €
- Autofinancement (HT)		60 513 €
TOTAL :		91 453 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Valide la fiche financière détaillée ci-dessus,
- ▶ Décide de solliciter la Communauté de Communes Sor et Agout au titre du fonds de concours année 2018 pour un montant de 11 679€,
- ▶ Autorise Mr le Maire à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours, et toutes pièces concernant ce dossier.

9. Avis sur la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

20180906DL39

6.4

Monsieur le Maire, informe l'assemblée que la Direction Départementale des Territoires (DDT), nous a transmis le projet du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) qui doit être soumis à l'organe délibérant pour avis.

Après analyse du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ Valide le projet du Plan de Prévention du Risque Inondation et l'ensemble de la cartographie des zones inondables.



QUESTIONS DIVERSES

- ↪ **Maison de retraite** : Monsieur le Maire, informe l'assemblée, la maison de retraite demande si une signalisation verticale identique à celle des commerçants pourrait être mise en place, pour mieux les repérer dans la commune. Un panneau pourrait être mis en place au niveau de l'intersection de la RD85 (avenue Clément Eychenne) et un second au niveau du syndicat d'initiative.
- ↪ **Commission MAPA** : Une commission MAPA, pour l'ouverture des plis, concernant l'aménagement de sanitaires PMR et porche couvert de la salle omnisport est prévue le vendredi 14 septembre à 14H à la mairie.
- ↪ **Travaux Réseaux Humides (assainissement & eau)** : Une réunion avec les différents acteurs a eu lieu le mercredi 5 septembre, un calendrier prévisionnel a été établi, les travaux débutent le 24 septembre :
 - avenue de St Stapin, branchement assainissement de Mme CATHALA (durée 1 jour, 1 jour ½),
 - rue Haute et rue Valentine Carrié, eau potable (durée 1 mois ½ aux alentours du 5/11/2018),
 - Côte des Moulins, eau potable et assainissement (durée 1 mois ½ aux alentours de fin janvier 2019), sur cette partie, une participation sera demandée à Tarn Habitat pour le branchement au tout à l'égout de leurs bâtiments,
 - En Calcat jusqu'à La Mijoule, réseau assainissement (durée 10 jours).
- ↪ **Station de lagunage** : Le pompage des boues de la lagune débute le 10 septembre 2018.
- ↪ **Impasse des Couteliers** : Un devis a été établi par un Géomètre pour le bornage de la parcelle, il s'élève à 1 644€ TTC.

- ✦ **Elagage des Platanes** : Un devis a été établi par l'entreprise ECOVANA, pour l'élagage de 24 platanes place des promenades et 2 platanes au niveau du parking de la poste, il s'élève à 8 424€TTC, un plan d'élagage pourrait être mis en place sur 2 ans (1 arbre sur 2).
- ✦ **Cimetière** : Mr TAILLIS, informe le conseil, suite à la démonstration du matériel de désherbage mécanique par l'entreprise FOURNIALS, qui n'a pas été concluante au niveau du cimetière en partie à cause de l'exiguïté des allées. Un traitement bicouche (goudron) au niveau des allées principales pourrait être étudié. A ce jour, l'entretien est réalisé manuellement par les agents du service technique. Les élus demandent s'il ne serait pas opportun de demander un devis au CAT de SOUAL pour l'entretien du cimetière.
- ✦ **Sépulture en état d'abandon** : Mr le Maire et le Garde se sont rendus au cimetière pour effectuer un relevé estimatif des sépultures en état d'abandon, une dizaine de tombes serait susceptible d'être relevée. La procédure de reprise de concession dure 3 ans, vue le manque de place actuel, les élus s'interrogent si un agrandissement du cimetière ne serait pas plus judicieux, une parcelle attenante a été gelée par le PLUI, elle appartient à la famille RIVALS. Ces 2 pistes sont envisageables.
- ✦ **Appartements Mairie** : A ce jour il manque uniquement le devis du plaquiste (entreprise Montagné), pour finaliser le dossier.
- ✦ **Chaufferie Bois** : Un état des lieux des bâtiments concernés par le projet réseau de chauffage au bois (bâtiments communaux, maison de retraite et Collège) est prévu le 13 septembre 2018, avec le bureau d'étude INDIGGO.
- ✦ **Dissolution SIVOM** : Une réunion à la Sous-Préfecture est prévue le 10 septembre 2018, pour la dissolution du SIVOM qui s'est occupé en partie de la reconstruction de la Gendarmerie de DOURGNE. Monsieur le Maire, sera présent à cette réunion, il souhaite rappeler aux différents acteurs l'implication de la commune de DOURGNE pour ce projet (terrain, voirie et éclairage public et cautionnement des logements) et demander à ce que le bâtiment administratif soit intégré dans le patrimoine.
- ✦ **Radar Pédagogique** : Le radar pédagogique qui était situé devant le centre des secours a été déplacé au niveau de la Gendarmerie, il informe les automobilistes qui circulent dans le sens DOURGNE-SOUAL.
- ✦ **Fête de la St-Stapin** : Il a de bon retour des associations, aucune incivilité n'a été déclarée, il a été demandé si un projet de rallongement de la plateforme serait envisageable pour reculer la scène est de ce fait augmenter les places assises pour les repas.
- ✦ **Parc Éolien** : Mr le Maire, a rencontré la société VSB chargée de la mise en place du Parc éolien sur MASSAGUEL (3 éoliennes) et DOURGNE (5 éoliennes), le site et les infrastructures routières ont été analysés, un dépôt de permis de construire est prévu courant 1^o trimestre 2019.
- ✦ **Association AMVD** : L'association AMVD, demande si une subvention peut être allouée pour le remboursement aux agriculteurs, des balles de pailles utilisées pour la manifestation des caisses à savon. Cette subvention sera délibérée au prochain Conseil Municipal.
- ✦ **Ramassage des Conteneurs** : Il sera demandé au SIPOM, d'informer les ripeurs de bien vouloir remettre les conteneurs collectifs dans le bon sens.

L'ordre du jour étant épuré, la séance est levée à 22H08.